

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

NN

COMMUNE DE MORMOIRON

DECISION N° 035/2025

Portant : Etude de faisabilité pour le réaménagement de la Place du Clos – Cabinet CHAZOTTES architectes associés

NOUS, Maire de la Commune de Mormoiron

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024-057 en date du 23 novembre 2024 reçue en Préfecture d'Avignon le 26 novembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal n° 10/02025 en date du 21/02/2025 et portant règlement interne de la commande publique,

Considérant les offres reçues au terme de la demande de devis à 3 candidats

Considérant que l'offre proposée par CHAZOTTES Architectes Associés - 340 Chemin des Saurels 84570 MORMOIRON pour un montant de 11 500.00€ HT soit 13 800.00€ TTC, correspond au besoin et est la moins disante

DECIDE

Article 1° : d'accepter l'offre de l'entreprise suivante selon les modalités d'intervention et conditions financières décrite dans l'offre du 30 juillet 2025 ci-après annexée :

CHAZOTTES Architectes Associés – 340 Chemin des Saurels 84570 MORMOIRON

Montant 11 500.00€ HT soit 13 800.00€ TTC

Article 2 : Dit que les prestations prévues sont prévus au budget 2025 et seront réglées à l'achèvement des chacune des phases décrites dans l'offre jointe au chapitre 6.

Article 3° : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet « télérecours citoyen », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 4° : Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise au Représentant de l'État dans le département (ampliation au Trésor Public de Monteux), publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MORMOIRON, le 26/08/2025.

Date de publication, certifiée
exécutoire le : 29.08.2025



Par délégation du Conseil Municipal

LE MAIRE,

Bernard LE DILY

